



SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL SUR UNE SUPPRESSION D'EMPLOI

**Fiche de saisine et pièces justificatives à retourner au CDG,
au plus tard 3 semaines avant la date de la séance**

➤ COLLECTIVITÉ :

Coordonnées de la personne en charge du dossier :

Nom :

Téléphone :

Mail :

@

Motifs de la demande :

Nature du poste supprimé :

Grade	Durée hebdomadaire de l'emploi	Date prévue de la suppression

Cadre réservé au Centre de Gestion

Avis du collège des représentants des élus

- Favorable
- Défavorable à la majorité
- Défavorable à l'unanimité
- Partagé
- Abstention

Avis du collège des représentants du personnel

- Favorable
- Défavorable à la majorité
- Défavorable à l'unanimité
- Partagé
- Abstention

Fait à

Le

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Fait à AMIENS, le

La Présidente du Comité Social Territorial
Annick MARECHAL
Maire de Vauvillers



Si le collège des représentants du personnel donne un avis défavorable unanime sur cette question, elle fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du comité social territorial dans un délai qui ne peut être inférieur à 8 jours et excéder 30 jours